



PLAN DE PREVENTION DOPAGE

Sujet : Plan de prévention antidopage
Objet : 2025/2028
Date de création : 25/04/2025
Version : 1.0
Référence : 25042025.1

Sommaire

<i>Sommaire</i>	2
<i>I. Introduction</i>	3
<i>II. Dispositif d'éducation fédéral</i>	5
1- Cadre et fondement du dispositif	6
2- Diagnostic et recensement des ressources.....	7
3- Pilotage du dispositif	9
4- Objectif et mise en place.....	10
5- Objectifs en fonction du public.....	11
6- Suivi, évaluation et amélioration continue	12
<i>III. Dispositif de développement et communication</i>	13
1- Introduction	14
2- Développement et valorisation de la recherche scientifique	14
3- Développement d'outils éducatifs et d'évaluation	15
4- Structuration d'une stratégie de communication	15
<i>IV. Dispositif d'accompagnement des sportifs – Localisation et suivi de VRAD</i>	17
1- Suivi des sportifs suite à une sanction.....	18
2- Suivi des sportifs soumis aux obligations de localisation	20
3- Évaluation et amélioration continue	21

I. Introduction

La lutte contre le dopage ne peut se limiter à la seule application des règles : elle nécessite une approche globale, intégrée, préventive et éducative. Consciente de cette exigence, la Fédération Française de Cyclisme (FFC) a fait le choix de structurer son plan de prévention antidopage autour de trois dispositifs complémentaires, conçus pour répondre aux différents temps et enjeux du parcours sportif mais également à ces obligations en matière de lutte contre le dopage.

Le premier axe repose sur la transmission de savoirs et de compétences à travers un dispositif d'éducation déployé sur l'ensemble du territoire. Ce dernier vise à éduquer les jeunes cyclistes, les sportifs de haut niveau et les encadrants aux enjeux du dopage, en mobilisant des outils adaptés et des interventions ciblées, en ayant une approche pédagogique fondée sur les valeurs de santé, d'éthique et de responsabilité.

Dans son deuxième axe, la FFC investit dans un dispositif de développement visant à renforcer l'expertise, la création et la diffusion des connaissances autour de la prévention. Ce volet s'appuie sur trois leviers fondamentaux :

- la recherche scientifique, pour mieux comprendre les déterminants et les contextes du dopage ;
- la production d'outils éducatifs et d'évaluation, pour spécifier les pratiques de terrain ;
- la stratégie de communication, pour inscrire la prévention dans un environnement fédéral cohérent, accessible et mobilisateur.

Enfin, la FFC met en place, conjointement avec l'AFLD, un dispositif dédié au suivi des sportifs soumis aux obligations de localisation et à l'accompagnement des personnes notifiées pour une violation des règles antidopage. Face à la complexité des situations et à leurs conséquences sportives, sociales et professionnelles, la Fédération propose un cadre clair, réactif et humain.

Ces trois dispositifs s'inscrivent dans une structuration d'ensemble portée par le plan Pro-Cycle, en réponse aux attentes institutionnelles, ministérielles et réglementaires.

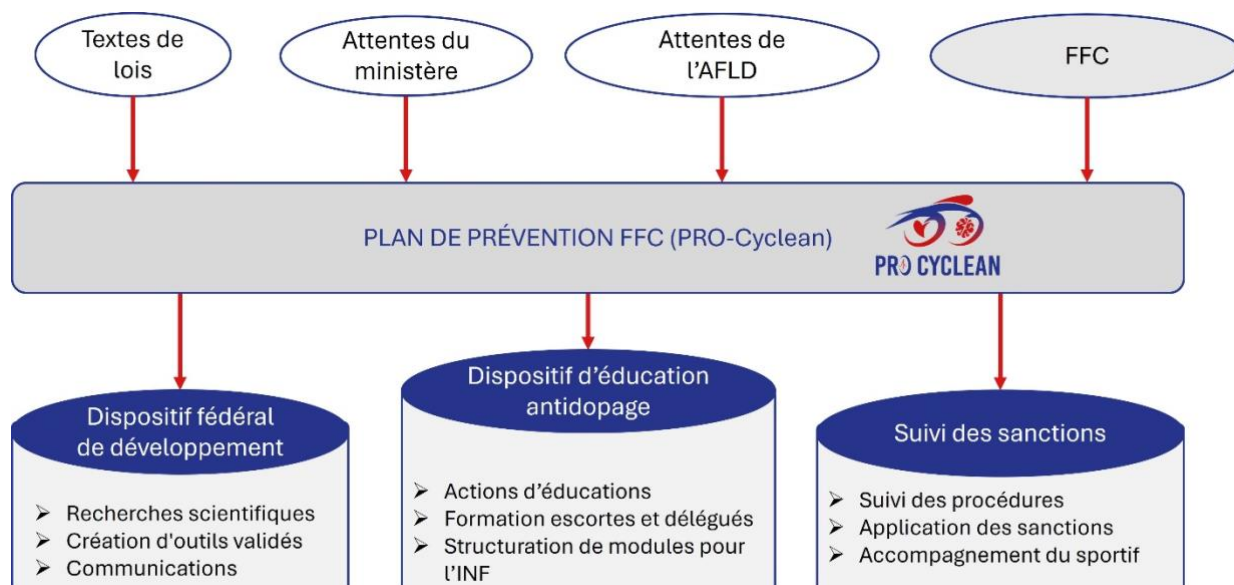


Figure 1. Structuration du plan de prévention dopage de la Fédération Française de Cyclisme

II. Dispositif d'éducation fédéral

1- Cadre et fondement du dispositif

a. Objectifs généraux

Le plan d'éducation antidopage de la FFC vise à prévenir l'usage de substances et de méthodes interdites dans l'ensemble des disciplines cyclistes et à prévenir toute autre violation des règles antidopage.

Conformément à ses obligations en tant que fédération délégataire, la FFC doit mettre en œuvre des actions de prévention et d'éducation en lien avec le ministère chargé des Sports et le programme d'éducation défini par l'AFLD.

L'éducation constitue le cœur de cette stratégie : elle vise à changer les comportements, transmettre des connaissances fiables, développer l'esprit critique et réduire les risques de dopage non intentionnel, souvent liés à une méconnaissance des règles.

b. Cadre de référence

Ce plan s'appuie sur plusieurs références nationales et internationales majeures :

- Le Plan National de Prévention du Dopage et des Conduites Dopantes (PNPDD 2020-2024), qui fixe le cadre stratégique de l'action publique en matière de prévention.
- Le Code mondial antidopage, ainsi que le Standard International pour l'Education (ISE) édités par l'Agence Mondiale Antidopage (AMA), transposées au niveau national par l'AFLD.
- Le Code du sport, qui encadre juridiquement la lutte contre le dopage en France et définit les droits et obligations des sportifs, des encadrants et des institutions.
- Les recherches scientifiques récentes, notamment celles portant sur la littérature antidopage, qui proposent des modèles novateurs pour comprendre et agir efficacement face aux risques dopants.

c. Publics cibles

Parce qu'un environnement sportif protecteur nécessite l'engagement de toute la communauté, les actions prévues s'adressent donc à l'ensemble des acteurs du cyclisme. Les cyclistes de toutes les disciplines, qu'ils soient jeunes en formation ou athlètes de haut niveau, sont concernés par ces interventions. Le plan d'éducation fédéral implique également les entraîneurs, les préparateurs physiques, les personnels médicaux et paramédicaux, ainsi que les dirigeants de clubs, d'équipes et de structures fédérales. Chacun, à son niveau, est invité à jouer un rôle actif dans la construction d'une culture sportive fondée sur la santé, l'intégrité et la responsabilité.

2- Diagnostic et recensement des ressources

a. Facteurs de risques et situations de vulnérabilités

Le cyclisme est un sport reconnu pour son niveau d'exigence physique et mentale particulièrement élevé. La quête permanente de performance, la charge d'entraînement intense et la pression constante des résultats créent un environnement dans lequel les risques de recours à des substances ou méthodes interdites sont importants. Ce contexte nécessite une approche préventive spécifique, construite à partir d'une analyse des vulnérabilités propres au cyclisme.

Grâce aux dernières recherches scientifiques financées par la FFC dans le cadre d'une bourse CIFRE avec le Laboratoire Motricité Humaine Expertise Sport Santé (LAMHESS) de l'université côte d'azur, il a été possible d'identifier les situations de vulnérabilité qui exposent particulièrement les cyclistes au risque de dopage (travaux de V. Filleul et al., 2024¹). Ces travaux ont permis de documenter plusieurs facteurs interconnectés :

- **La pression liée à la performance et aux résultats** : les attentes élevées des équipes, des sponsors ou des proches peuvent générer un stress important, favorisant des prises de risque en matière de santé et d'éthique.
- **Les périodes de stagnation ou de baisse de performance** : lorsqu'un athlète peine à progresser malgré ses efforts, il peut être tenté de chercher des solutions alternatives non autorisées.
- **Le type de motivation, "gagner à tout prix"** : un fort désir de réussite et une quête de performance absolue, en cas d'obstacles répétés, mener certains athlètes à considérer le dopage comme une solution pour atteindre leurs objectifs.
- **La gestion des blessures et de la récupération** : des stratégies de retour rapide à la compétition peuvent conduire certains sportifs à envisager des méthodes interdites pour accélérer le retour à la performance.
- **La fatigue mentale et émotionnelle** : l'accumulation de charges d'entraînement, les déplacements fréquents et l'isolement peuvent fragiliser la capacité de décision des cyclistes.
- **Le manque d'accès à des informations fiables** : la complexité des listes de substances interdites et l'absence de formation spécifique renforcent le risque de transgressions involontaires.
- **Les pressions économiques** : la nécessité de conserver un contrat, de décrocher un sponsor ou de justifier son statut peut accentuer la vulnérabilité, en particulier chez les jeunes cyclistes en transition vers le haut niveau.
- **La normalisation des pratiques à risque** : dans certains environnements, des pratiques déviantes peuvent être banalisées, brouillant les repères éthiques des sportifs.

b. Recensement des ressources existantes

Pour mettre en œuvre efficacement ce plan de prévention, il est indispensable de s'appuyer sur les ressources pédagogiques et humaines déjà disponibles au sein de la FFC et au sein de l'AFLD. Plusieurs outils d'éducation antidopage sont aujourd'hui accessibles et constituent une base solide pour construire des actions de sensibilisation adaptées :

- **Les ressources de l'AMA**, notamment via sa plateforme en ligne ADEL (Anti-Doping Education and Learning), qui fournit des parcours de formation certifiants pour les sportifs, les entraîneurs et les médecins.
- **Les outils de l'AFLD**, qui propose des supports de sensibilisation (brochures, affiches, campagnes numériques) ainsi que des programmes d'accompagnement éducatif, incluent également une plateforme d'e-learning accessible aux sportifs (PODIUM), et une

¹ Filleul, V., d'Arripe-Longueville, F., Pavot, D., Bimes, H., Maillot, J., Meinadier, E., ... & Corrion, K. (2024). Doping in elite cycling: a qualitative study of the underlying situations of vulnerability. *Frontiers in Sports and Active Living*, 6, 1482103.

large palette d'outils pédagogiques régulièrement actualisés, mis à disposition des éducateurs antidopage.

- **Les productions pédagogiques de la FFC**, tels que des jeux pédagogiques et éducatifs ont été spécialement développés pour sensibiliser les plus jeunes de manière adaptée à leur âge, favorisant ainsi une première approche des valeurs du sport et des comportements responsables (Cyclean).

En complément des actions éducatives, **des outils d'évaluation ont été développés pour mesurer l'efficacité des dispositifs et le niveau de maîtrise des connaissances** :

- L'IAT Dop (Implicit Association Test pour le dopage), un outil d'évaluation des attitudes implicites vis-à-vis du dopage. Contrairement aux mesures classiques explicitement déclarées, souvent sujettes à des biais de désirabilité sociale, l'IAT Dop repose sur l'analyse des temps de réaction pour détecter des associations inconscientes entre dopage et concepts valorisés ou dévalorisés. Il offre ainsi une approche plus fine et plus fiable pour comprendre les attitudes profondes des sportifs à l'égard du dopage.
- LITERA DOP est un outil de mesure de la littératie antidopage, structuré en trois niveaux : fonctionnel, interactif et critique. Il permet d'évaluer la capacité des sportifs à comprendre les règles, à gérer les situations à risque, et à prendre des décisions éthiques face au dopage. Contrairement aux approches centrées uniquement sur la connaissance, LITERA DOP valorise le développement de compétences pour une prévention active et durable.
- HEALTHLIT, un outil mesurant le niveau de connaissances et de compétences des sportifs en matière de santé au travers de trois thématiques : (1) alimentation, (2) sommeil et (3) santé mentale. Ces thématiques ciblent à la fois la santé et la performance sportive, l'objectif est la promotion de la santé afin de limiter les vulnérabilités tant sur le plan physique que psychologique, pouvant conduire à des conduites transgressives tel que le dopage.

Par ailleurs, la mobilisation des ressources humaines est un facteur clé. La FFC s'appuie aujourd'hui sur :

- **Des éducateurs antidopage certifiés par l'AFLD**, formés spécifiquement pour intervenir auprès des clubs et des équipes sur le terrain.
- **Des partenariats avec des experts** issus du milieu scientifique, médical et sportif permettent de garantir la qualité et la rigueur des actions entreprises.
- **Un réseau fédéral**, prêt à relayer les campagnes et à accompagner la mise en œuvre du plan dans une logique de proximité et d'efficacité.
- **Les partenaires extérieurs** sur lequel la FFC peut s'appuyer dans les territoires : l'AFLD, les CREPS, les DRAJES, les AMPD etc.

Cette mobilisation des outils et des compétences existantes permet d'assurer un déploiement cohérent, homogène et de qualité sur l'ensemble du territoire.

3- Pilotage du dispositif

a. Comité de pilotage du plan

Le comité de pilotage est chargé de la validation stratégique et du pilotage global du plan de prévention. Il est composé de :

- Le président de la FFC (référént élu)
- Le référént antidopage
- Le référént scientifique
- Le directeur médical fédéral (référént médical)

Le comité a pour mission de valider et suivre la mise en œuvre du plan de prévention. Il valide les propositions issues des travaux de la commission consultative et assure la cohérence globale du dispositif avec les orientations nationales et les besoins fédéraux.

b. Commission consultative

La commission consultative rassemble les représentants des principaux services de la FFC (juridique, DERS, DTN, communication...) ainsi que des représentants des institutions partenaires impliquées dans la prévention du dopage (Ministère des Sports, AFLD, AMPD).

Animée par le référént antidopage fédéral, elle permet :

- De faire régulièrement un état des lieux du déploiement du plan.
- De discuter des propositions évolutives d'actions ou de corrections.
- De soumettre au comité de pilotage des propositions d'actions futures pour renforcer l'impact de la prévention.

La tenue de ces réunions favorise l'appropriation collective du plan et renforce l'implication transversale de l'ensemble des services fédéraux.

c. Comité d'experts terrain

Le comité d'experts terrain est constitué de représentants directement issus du milieu cycliste, présidents de clubs, Structures d'Entraînement Fédérales (SEF), éducateurs, cyclistes.

Il a pour rôle de :

- De faire un état de problématiques de terrain.
- Fournir un retour pratique et technique sur les actions de prévention proposées.
- Proposer des ajustements pour garantir l'adéquation des dispositifs aux réalités du terrain.
- Contribuer à l'amélioration continue du plan à partir de l'expérience concrète des clubs et des pratiquants.

En lien avec les managers technique territoriaux, ce comité participe également au recueil et à l'analyse de données issues du terrain (retours d'expérience, besoins exprimés, difficultés rencontrées), permettant ainsi d'alimenter le pilotage national du dispositif et d'assurer une connexion permanente entre le niveau stratégique de la Fédération et les réalités locales.

4- Objectif et mise en place

Le Plan de prévention s'appuie à la fois sur une démarche pédagogique, destinée à renforcer les compétences des acteurs du cyclisme, et sur une coopération institutionnelle étroite avec l'AFLD.

a. Objectifs éducatifs

La prévention repose avant tout sur l'éducation et l'accompagnement. La FFC entend :

- **Renforcer les connaissances et les compétences** des cyclistes, encadrants et personnels techniques concernant la santé, la réglementation et les risques liés au dopage.
- **Développer l'esprit critique et l'autonomie des sportifs** face aux situations de vulnérabilité (pression, blessures, performance).
- **Diffuser des contenus fiables et validés**, en s'appuyant sur les outils nationaux tels que la plateforme podium et sur des supports pédagogiques adaptés à chaque public.
- **Promouvoir la performance saine et durable**, le respect de la santé et les valeurs fondamentales du sport.
- **Promouvoir un cyclisme éthique, responsable et protecteur**, en sensibilisant les cyclistes à la plateforme de signalement des faits de dopage « FairPlay ».

b. Mise en œuvre réglementaire et partenariale

En tant que fédération, la FFC est tenue, dans le cadre du Code du sport, **d'engager des actions de prévention et d'éducation** en matière de lutte antidopage.

Elle veille à **assurer la transmission au département des contrôles de l'AFLD** de toute information relative à la préparation, à l'organisation et au déroulement des entraînements, compétitions et stages placés sous sa responsabilité.

Cette collaboration garantit la transparence, la fiabilité et la cohérence du dispositif fédéral avec les orientations nationales de lutte antidopage.

c. Recrutement et formation des acteurs

La FFC s'appuie sur le développement de compétences internes pour renforcer l'efficacité de son dispositif :

- **Former des éducateurs antidopage** afin de constituer un véritable maillage territorial facilitant la diffusion et la mise en œuvre du plan de prévention du niveau national jusqu'aux structures locales.
- **Recruter des escortes antidopage**, garants du bon déroulement des contrôles et du respect de la confidentialité.

La FFC s'appuie également sur les autres structures partenaires sur les territoires pour étendre son dispositif : CREPS, DRAJES, AMPD.

En combinant éducation, coopération et professionnalisation, la FFC consolide un dispositif fédéral de prévention à la fois responsable, crédible et durable, au service de la santé des sportifs et de l'intégrité du cyclisme.

5- Objectifs en fonction du public

a. Pour les Sportifs de Haut Niveau (SHN) et le PPF

Près de 80 % des cyclistes inscrits sur les listes de sportifs de haut niveau (SHN) évoluent en dehors des structures fédérales permanentes (pôles, centres d'entraînement). Cette dispersion sur l'ensemble du territoire national rend indispensable le recours à des dispositifs d'intervention flexibles, accessibles à distance et compatibles avec leurs contraintes d'entraînement et de compétition. Stratégie mise en place :

- **2 Webinaires** par saison pour couvrir les thématiques majeures de l'antidopage répartie en 4 grandes thématiques.
- **Sessions interactives** en ligne avec quizz et sondages pour maintenir l'engagement.
- **Présentiel renforcé** lors des stages nationaux et dans les centres de formations.
- **Accès à des ressources personnalisées** via une plateforme numérique dédiée (documents, vidéos, FAQ).
- Formation sportive et Citoyenne – **ADEL** pour tout sportif listé « Espoir ».

b. Pour les jeunes cyclistes clubs (hors PPF)

Les jeunes cyclistes sont un public en pleine phase d'apprentissage, aussi bien sur le plan physique que psychologique. Ce stade de développement identitaire les rend particulièrement sensibles aux influences de leur environnement sportif et social, renforçant la nécessité d'actions pédagogiques précoces, cohérentes et adaptée. Stratégie mise en place :

- **Ateliers en clubs** et pôles avec formats dynamiques (jeux de rôle, mini-débats, quizz, etc.).
- **Interventions éducatives intégrées aux formations fédérales** (brevet d'État, diplômes d'entraîneur).
- Création de **parcours pédagogiques progressifs** adaptés à l'âge et au niveau de pratique.
- Grâce à son réseau territorial d'éducateurs, la FFC agit directement auprès des clubs, comités et pôles afin de relayer efficacement les actions nationales de prévention.

c. Pour l'encadrement sportif

L'encadrement sportif joue un rôle central dans la prévention du dopage : il influence directement les attitudes, les comportements et la perception du dopage chez les cyclistes. Cependant, tous les entraîneurs et accompagnants (Educateurs, Soigneurs, kinés et médecins d'équipe) ne sont pas également formés aux enjeux actuels de la prévention et donc aux règles antidopage, ni équipés pour agir efficacement dans des situations sensibles. Stratégie mise en place :

- **Sessions de sensibilisation** lors des stages fédéraux, congrès et journées techniques, axées sur la gestion des situations à risque et la promotion d'un environnement protecteur.
- **Mise à disposition d'outils pratiques** (guides, checklists, supports de communication) pour aider les encadrants à intégrer systématiquement la prévention dans leur pratique quotidienne ([page internet](#))
- **Pour les entraîneurs en formation (STAPS, DEJEPS, DESJEPS)** : Utilisation du parcours de formation PODIUM via l'AFLD pour la formation de nos étudiants en métier du sport.

6- Suivi, évaluation et amélioration continue

Le suivi et l'évaluation constituent des éléments essentiels pour garantir l'efficacité et la pérennité du plan de prévention. Ils permettent d'ajuster les actions en fonction des résultats obtenus, des évolutions du contexte et des besoins exprimés par les acteurs de terrain.

a. Indicateurs de suivi

Plusieurs indicateurs quantitatifs permettront de mesurer l'atteinte des objectifs, recueillis à l'aide de tableaux de suivi dédiés (fichiers Excel, formulaires en ligne, etc.).

- **Taux de participation aux actions** : recensement systématique du nombre de participants aux différentes interventions (webinaires, ateliers, formations certifiantes), afin de s'assurer de la couverture des publics cibles et d'identifier d'éventuelles zones ou catégories sous-représentées
- **Suivi de la progression des connaissances et des attitudes implicites** concernant le dopage, à travers différents outils d'évaluation tel que l'IAT Dop, LITERADOP et HEALTLIT.
- **Nombre d'acteurs formés et relais identifiés** : suivi du nombre d'entraîneurs, éducateurs et référents locaux formés pour soutenir la dynamique de prévention à long terme dans les clubs et les équipes

b. Évaluation qualitative

Une évaluation qualitative sera également conduite pour capter les perceptions, les ressentis et les besoins non directement mesurables :

- **Recueil de retours d'expérience des éducateurs antidopage** par le biais d'entretiens individuels et de focus groupes organisés après les sessions clés. L'objectif est de mieux comprendre l'impact subjectif des interventions et d'identifier les points d'amélioration
- **Recueil de retours des apprenants**

c. Ajustements

Le plan d'éducation antidopage est conçu comme un dispositif vivant et évolutif :

- Révision annuelle du plan d'action, sur la base des résultats des évaluations quantitatives et qualitatives, des retours terrain et des évolutions réglementaires ou scientifiques
- Co-construction avec les acteurs de terrain : implication systématique des clubs, entraîneurs, sportifs et éducateurs dans l'analyse des résultats et dans l'élaboration des ajustements, afin de garantir que le plan reste adapté aux réalités du cyclisme et bénéficie d'une appropriation collective.

III. Dispositif de développement et communication

1- Introduction

Dans le cadre de sa stratégie de prévention antidopage, la FFC met en place un dispositif structuré dédié au développement des connaissances, des outils et des pratiques éducatives. Ce dispositif vise à renforcer la légitimité, la pertinence et l'impact des actions engagées par la FFC en matière de prévention, en s'appuyant sur trois leviers complémentaires :

- **La recherche scientifique**, pour mieux comprendre les mécanismes, contextes et facteurs liés au dopage et des construits qui y sont associés.
- **Le développement d'outils pédagogiques et d'évaluation**, adaptés aux spécificités du cyclisme et à ses publics.
- **La communication**, pour diffuser de manière accessible, ciblée et cohérente les messages essentiels autour de la santé, de l'éthique et de la réglementation.

2- Développement et valorisation de la recherche scientifique

Le développement d'une stratégie de prévention efficace suppose de mieux comprendre les mécanismes qui influencent les comportements à risque et les pratiques dopantes. La recherche représente ainsi un levier essentiel pour identifier les facteurs de vulnérabilité, les situations à risque et les dynamiques propres au cyclisme. Elle contribue aussi à une démarche d'amélioration continue, en facilitant le lien entre les connaissances produites par la recherche et les réalités du terrain fédéral.

Dans ce cadre, la recherche scientifique au sein de la FFC vise notamment à :

- **Consolider la base de connaissances** sur les déterminants individuels, sociaux et organisationnels du dopage.
- **Identifier les facteurs de protection et les leviers de prévention** à différents niveaux de pratique.
- **Favoriser une approche interdisciplinaire** mobilisant sciences du sport, psychologie et santé publique.
- **Créer un pont durable entre théorie et pratique**, en transformant les résultats scientifiques en actions concrètes de prévention sur le terrain.

La recherche n'a de sens que si ses résultats se traduisent en actions concrètes sur le terrain. C'est pourquoi la FFC s'attache à transformer les connaissances produites en outils directement utiles aux éducateurs, entraîneurs et responsables de structures.

Concrètement, cette intégration se traduit par :

- **La création de supports pédagogiques** issus des travaux de recherche (guides, fiches pratiques, modules, scénarios éducatifs).
- **L'actualisation des contenus** produits en fonction des avancées scientifiques.
- **La diffusion des résultats auprès des structures** fédérales et des partenaires institutionnels.
- **La valorisation des projets et études** par leur présentation et diffusion dans des congrès, colloques et publications scientifiques.

3- Développement d'outils éducatifs et d'évaluation

Pour renforcer l'impact de la prévention, la FFC développe des outils éducatifs conçus pour être à la fois accessibles, concrets et adaptés aux différents publics du cyclisme (sportifs, encadrants, formateurs, personnels médicaux).

a. Outils d'évaluation et indicateurs d'impact

La FFC souhaite mettre en place des outils permettant de suivre, de manière objective, l'évolution des connaissances, des attitudes et des comportements liés à la prévention antidopage. Dans ce contexte l'objectif est de :

- Développer des **instruments d'évaluation simples et adaptés** (questionnaires, indicateurs qualitatifs et quantitatifs, retours d'expérience).
- **Mesurer l'impact des programmes** sur la compréhension des messages, les pratiques éducatives et la durabilité des effets.
- Ajuster les approches en fonction des résultats observés, afin d'assurer une **amélioration continue des dispositifs**.

b. Formation et accompagnement des Educateurs Antidopage

La qualité des actions de prévention dépend également de la compétence et de l'engagement des relais de terrain (éducateurs antidopage, CREPS, DRAJES, CROS, CDOS, AMPD...)

La FFC accompagne ainsi les éducateurs et entraîneurs dans la mise en œuvre des outils et des contenus pédagogiques.

Cet accompagnement favorise la diffusion homogène des messages et le développement d'une culture commune de prévention au sein du réseau fédéral.

Les priorités d'action sont de :

- **Former et sensibiliser les acteurs de terrain** à l'utilisation des outils éducatifs disponibles.
- **Proposer des supports d'animation** et des formations courtes (en présentiel ou en ligne) pour renforcer leurs compétences pédagogiques.
- **Mutualiser les ressources** au sein d'une base fédérale partagée, favorisant l'accès, l'échange et la continuité des démarches éducatives.

4- Structuration d'une stratégie de communication

La prévention passe également par une présence visible, cohérente et continue. La FFC souhaite structurer une véritable stratégie de communication sur l'antidopage, en lien avec les outils développés et les messages portés au niveau fédéral.

a. Clarifier et diffuser les messages clés de prévention

Les messages de prévention seront structurés autour de thématiques prioritaires (santé, intégrité, réglementation, valeurs sportives) et traduits sous des formats variés (visuels, slogans, témoignages, vidéos, contenus web) pour toucher les différents publics. L'objectif est d'assurer une lisibilité des messages et une cohérence dans leur diffusion, de manière à ancrer une culture commune de prévention.

De plus, une mise en relation sera faite avec le service de communication de l'AFLD afin de collaborer et faire des communications conjointes notamment sur nos réseaux sociaux respectifs.

b. Promotion de la plateforme FairPlay de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage.

Dans le cadre de sa politique de prévention et de promotion de l'éthique sportive, la Fédération Française de Cyclisme (FFC) s'associe à la démarche de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) en soutenant la plateforme Fairplay.

Cet outil permet à toute personne issue du mouvement cycliste de transmettre de manière sécurisée et confidentielle ou anonyme toute information susceptible de contribuer aux enquêtes menées par l'AFLD. En facilitant la circulation d'informations fiables, la FFC entend participer activement à la protection de l'intégrité du sport et au renforcement de la transparence dans la lutte contre le dopage.

La promotion de cette plateforme répond également à un enjeu de prévention des dérives comportementales observées au sein du milieu sportif. La diffusion de rumeurs non vérifiées, souvent fondées sur des suppositions ou des « on-dit », nuit gravement à la crédibilité des acteurs, alimente une perception faussée d'un dopage généralisé et contribue à dégrader le climat de confiance au sein des structures.

La FFC rappelle qu'il est essentiel de distinguer la rumeur de l'information : toute observation fondée ou situation préoccupante doit être signalée aux autorités compétentes, notamment via la plateforme Fairplay, afin d'être traitée de manière adaptée. Cette démarche ne relève en aucun cas de la délation, mais constitue au contraire un acte citoyen responsable et éthique, au service d'un environnement cycliste plus sain.

Par cette promotion, qui passera par de multiples outils de communication, la Fédération Française de Cyclisme réaffirme son engagement en faveur d'un cyclisme intègre, exemplaire et respectueux des valeurs du fair-play.

IV. Dispositif d'accompagnement des sportifs – Localisation et suivi de VRAD

1- Suivi des sportifs suite à une sanction

Ce dispositif structure l'action de la FFC dans le suivi des sanctions antidopage concernant les sportifs sous sa responsabilité, tout en réaffirmant son rôle éducatif et préventif. En application du code du sport, la FFC a l'obligation d'assurer l'effectivité des décisions disciplinaires prises par l'AFLD ou toute autre organisation antidopage compétente, en veillant à leur bonne application. Il ne s'agit pas de se substituer aux autorités disciplinaires, mais d'apporter un accompagnement-conseil dès la notification d'une VRAD. Cet accompagnement vient en soutien du Programme d'Accompagnement des Sportifs Suspendus (PASS) mis en place par l'AFLD.

Objectif de la procédure

- **Expliquer concrètement les événements** qui vont se dérouler à la suite de la notification de la VRAD.
- **Prévenir les malentendus ou l'isolement**, en proposant un rendez-vous d'échange rapidement après la notification officielle.
- **Offrir un espace de conseil et d'orientation**, en l'orientant vers les ressources extérieures adaptées à ses besoins (juridiques, médicaux, psychologiques, professionnels...).
- **S'assurer que la sanction soit effective.**

a. Notification et contact initial

Dès que la notification est portée à la connaissance de la FFC, un rendez-vous d'accompagnement-conseil est proposé au sportif par le référent anti-dopage. L'objectif est d'instaurer un premier contact humain, neutre et bienveillant, dans une période où l'athlète peut se sentir isolé, stigmatisé ou perdu face à la complexité de la procédure disciplinaire.

Ce rendez-vous est proposé de manière proactive, par un message et un appel. Il s'agit d'un espace d'échange confidentiel, sans visée disciplinaire, permettant de :

- Clarifier ce que signifie concrètement la sanction reçue (durée, compétitions interdites, obligations éventuelles, possibilités de recours, etc.).
- Identifier les questions ou inquiétudes du sportif.
- Orienter, si besoin, vers les bons interlocuteurs (professionnels de santé, avocats spécialisés, cellule de soutien psychologique, etc.).

b. Contenu du rendez-vous

Le rendez-vous est structuré autour de plusieurs temps clés :

- Lecture partagée de la décision officielle : vérification de la bonne compréhension par le sportif du contenu et des conséquences de la sanction (calendrier, droits et obligations, inscription en compétition, etc.).
- Discussion ouverte sur le contexte : écoute des ressentis du sportif, de ses éventuelles incompréhensions ou de ses inquiétudes.
- Rappel du rôle de la FFC : clarification de la posture éducative et non disciplinaire du dispositif.
- Présentation des ressources disponibles : liste d'interlocuteurs vers qui le sportif peut être orienté (professionnels de santé, service juridique, etc.).
- Rappel de l'obligation de prendre rendez-vous avec une Antenne Médicales de Prévention du Dopage (AMPD) locale avant toute reprise de licence.

Le ton de l'échange est bienveillant, respectueux et non moralisateur. L'objectif n'est pas de juger, mais de permettre au sportif de comprendre, de poser des questions, et de repartir avec des repères clairs pour traverser cette période difficile.

c. Suivi administratif et coordination interne

Cette étape permet à la FFC d'assurer un suivi cohérent du sportif et de coordonner les différents acteurs impliqués.

Fiche de suivi confidentielle

À l'issue du rendez-vous, le référent fédéral rédige une fiche de suivi individuelle qui :

- Consigne les éléments essentiels (date, contenu, décisions, orientations).
- Garantit la continuité de l'accompagnement avec d'autres services (médical, juridique, etc.).

Communication aux structures concernées

Lorsqu'une sanction est prononcée à l'encontre d'un licencié pour violation des règles antidopage, le président de la fédération, le directeur du service juridique et le référent du plan de prévention du dopage sont informés de la décision par le département des affaires juridiques et institutionnelles de l'AFLD

Lorsque la sanction implique une période de suspension, le référent de la FFC informe via courrier recommandé - avec copie au président de la FFC et au directeur du service juridique :

- le DTN
- le président du comité régional dans lequel le licencié concerné est ou était licencié
- le président du club du coureur

L'information donnée reste strictement limitée aux informations nécessaires.

Le référent informe par ailleurs le coureur du cadre de la diffusion de l'information, l'informe des effets sur sa licence de la sanction posée, et de ses obligations.

Le référent inscrira la licence du coureur en mode loisir imposé au sein du logiciel dédié à la gestion des licences (CicleWeb). Cela entraînera la suppression des effets de la licence en ce qui concerne la participation aux entraînements en club, la participation aux compétitions et l'encadrement, pour l'année en cours. Cette inscription se fera sur le mode multi annuel : la prise de licence restera possible les années suivantes, soit en mode loisir, soit en mode compétition - mais la licence restera bridée en loisir imposé jusqu'à la date de fin de sanction.

En cas de retour d'information sur un éventuel non-respect du règlement, une communication sera faite au service juridique de l'AFLD ainsi qu'au service juridique de la FFC et au président de la FFC.

2- Suivi des sportifs soumis aux obligations de localisation

La Fédération Française de Cyclisme (FFC) souhaite mettre en place une procédure spécifique destinée aux sportifs inscrits dans le groupe cible et le groupe contrôle de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD). Cette démarche vise à garantir une compréhension claire des obligations de localisation, à prévenir les erreurs de déclaration, et à offrir un appui éducatif constant, en cohérence avec le Code mondial antidopage et le Standard international pour l'éducation.

a. Objectif de la procédure

- Informer et accompagner chaque sportif dès son entrée dans le groupe cible ou dans le groupe contrôle.
- Prévenir les manquements liés à la méconnaissance ou à la complexité des démarches.
- Offrir un soutien personnalisé et confidentiel, en lien avec la mission éducative de la FFC.
- Renforcer la conformité du suivi fédéral avec les exigences nationales.



b. Notification d'appartenance à un groupe et contact initial

Avant même que le sportif soit notifié d'appartenir à un groupe, des échanges sont fait avec l'AFLD pour vérifier les bonnes coordonnées mails des athlètes.

Dès qu'un sportif est identifié comme appartenant au groupe cible de l'AFLD, le sportif est contacté par mail afin :

- De lui rappeler la signification de cette inscription et les obligations qui en découlent.
- De lui présenter les ressources disponibles pour l'aider à remplir ses obligations.
- Et, au besoin, de lui proposer un entretien d'information en présentiel ou en visioconférence.

c. Suite à premier manquement de localisation

Lorsqu'un manquement est signalé (non-saisie, oubli, erreur ou retard) et présumé, une procédure interne visant à comprendre la situation démarre. Le sportif est contacté par mail et par téléphone pour

- Identifier les causes (erreur technique, oubli, méconnaissance, contrainte logistique).
- Lui rappeler le cadre réglementaire et le nombre de manquements tolérés avant procédure formelle.
- Proposer une séance de rappel ou un appui technique pour régulariser la situation.
 - o Un module de e-learning sur la plateforme de l'AFLD Podium portant sur la Localisation, le groupe cible et le groupe de contrôle.
 - o Une mise en relation directe avec le service de support AFLD.

Le sportif dispose de 15 jours pour faire appel auprès de l'AFLD s'il souhaite contester ce manquement.

Lorsque le manquement est constaté, l'information sera communiqué au DTN ainsi qu'au Head Coach du sportif afin de pouvoir éventuellement proposer un accompagnement supplémentaire au sportif.

d. Suite à un deuxième manquement de localisation

Lorsqu'un deuxième manquement est signalé, le sportif est contacté par mail et par téléphone afin d'organiser un rendez-vous en présentiel ou en visioconférence avec le référent antidopage, le président de la fédération et un membre du copil DTN, pour :

- Rappel de la règle.
- Rappel de l'impact du comportement inadapté sur la fédération.
- Explication des recours juridiques à l'encontre du cycliste pour comportement nuisible à l'image fédérale.

3- Évaluation et amélioration continue

La FFC assure la pérennité et la qualité de son dispositif de suivi des sanctions grâce à une évaluation régulière, fondée sur des indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

a. Suivi des indicateurs de mise en œuvre

Chaque année, la cellule fédérale de prévention collecte plusieurs indicateurs clés :

- Nombre de sportifs ayant bénéficié d'un rendez-vous fédéral.
- Délai moyen entre la notification et le rendez-vous.
- Taux d'acceptation du rendez-vous.
- Nombre de rendez-vous de fin de sanction réalisés.
- Nombre de participations volontaires à des actions de prévention.

Ces données permettent d'évaluer l'activité, l'efficacité et la portée réelle du dispositif.

b. Retour d'expérience et ajustements

En complément des chiffres, la FFC recueille des retours qualitatifs et confidentiels :

- Avis des référents fédéraux sur les points forts et les difficultés rencontrées.
- Témoignages volontaires de sportifs accompagnés.
- Retours des structures sportives impliquées.

Un bilan annuel est ensuite élaboré, pouvant déboucher sur :

- La mise à jour des contenus ou outils utilisés.
- L'adaptation de la formation des référents.

La création de nouvelles actions éducatives ou de soutien.